



**Réponse du Canada
aux recommandations du
neuvième rapport biennal
sur la qualité de l'eau dans les Grands Lacs
de la Commission mixte internationale**

Contents

- [Introduction](#)
- Réponse aux recommandations
 - [Sédiments contaminés](#)
 - [Pollution atmosphérique](#)
 - [Pratiques agricoles](#)
 - [Secteurs préoccupants](#)
 - [Science et recherche](#)
 - [Communication d'information scientifique](#)
 - [Modèles d'écosystème](#)
 - [Surveillance et suivi](#)
 - [Dioxines et furanes](#)

- [Mercure](#)
- [Biphényles polychlorés](#)
- [Radioactivité](#)
- [Transition](#)
- [Valeur socio-économique](#)

[Nos Grands Lacs](#) | [Recherche](#) | [Remarques](#) | [English](#)

[Webmestre](#)

Dernière mise à jour : Le 9 septembre 1999

URL: <http://www.on.ec.gc.ca/doc/ninth-biennial-response/intro-f.html>

[Droits d'auteur](#) © 1999, Environnement Canada. Tous droits réservés.

Canada 



**Réponse du Canada
aux recommandations du
neuvième rapport biennal
sur la qualité de l'eau dans les Grands Lacs
de la Commission mixte internationale**

Introduction

Le Canada accueille favorablement les recommandations présentées dans le *Neuvième rapport biennal* et reconnaît le rôle de premier plan que continue de jouer la Commission mixte internationale (CMI) dans l'orientation des activités des Grands Lacs. Le Canada souscrit à l'opinion de la Commission voulant que certains indices laissent croire que les Grands Lacs sont en voie de rétablissement depuis la signature de l'Accord, en 1972.

Les réponses aux recommandations du Neuvième rapport biennal de la Commission mixte internationale reflètent les commentaires d'un certain nombre d'organismes fédéraux et provinciaux qui interviennent dans l'ensemble du Programme canadien des Grands Lacs. Les gouvernements ne peuvent toutefois dépolluer les lacs à eux seuls. Le programme ne pourrait faire ce qu'il fait sans la contribution de ses partenaires - municipalités, industrie, offices de protection de la nature, groupes de conservation et groupes de défense de l'environnement, Premières nations et particuliers - qui, ensemble, permettent d'améliorer l'environnement.

Les mesures prises par le gouvernement du Canada pour assainir et protéger l'écosystème des Grands Lacs et respecter les obligations internationales contractées par le Canada aux termes de l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs (AQEGL) ont été officialisées en 1989 avec le lancement du Plan d'action des Grands Lacs. Le Programme a été renouvelé, en 1994, sous le nom d'Initiative des Grands Lacs 2000, un partenariat de six ans entre sept ministères fédéraux.

L'Accord Canada-Ontario (ACO) concernant l'écosystème du bassin des Grands Lacs a également été renouvelé en 1994; les gouvernements fédéral et provincial s'engagent à collaborer pour atteindre des résultats spécifiques mesurables qui favorisent la restauration des zones dégradées, la prévention de la pollution, et la

conservation de la santé des êtres humains et de l'écosystème. Ensemble, l'Initiative des Grands Lacs 2000 et l'Accord Canada-Ontario composent le Programme canadien des Grands Lacs.

Tous les deux ans depuis 1994, le Rapport d'étape en vertu de l'ACO fait état des progrès considérables réalisés par le Programme canadien des Grands Lacs.

À l'aube du nouveau millénaire, nous reconnaissons que de grands pas ont été franchis en vue de respecter l'esprit et d'atteindre les objectifs de l'AQEGL, mais nous savons aussi qu'il reste beaucoup à faire. Le Canada et l'Ontario ont à cœur de poursuivre sur leur lancée en vue de rétablir et de préserver l'intégrité chimique, physique et biologique des eaux de l'écosystème du bassin des Grands Lacs et, ce faisant, de garantir un avenir sain et viable. Les gouvernements sont également favorables à la recherche de l'équilibre entre la réduction des risques chimiques pour la santé humaine et le maintien de la santé globale de l'écosystème, particulièrement la protection de l'habitat physique, de la diversité biologique et de l'intégrité des systèmes biologiques.

-
- Introduction
 - Réponse aux recommandations
 - [Sédiments contaminés](#)
 - [Pollution atmosphérique](#)
 - [Pratiques agricoles](#)
 - [Secteurs préoccupants](#)
 - [Science et recherche](#)
 - [Communication d'information scientifique](#)
 - [Modèles d'écosystème](#)
 - [Surveillance et suivi](#)
 - [Dioxines et furanes](#)
 - [Mercure](#)
 - [Biphényles polychlorés](#)
 - [Radioactivité](#)
 - [Transition](#)
 - [Valeur socio-économique](#)

[Webmestre](#)

Dernière mise à jour : Le 9 septembre 1999

URL: <http://www.on.ec.gc.ca/doc/ninth-biennial-response/introduction-f.html>

[Droits d'auteur](#) © 1999, Environnement Canada. Tous droits réservés.

Canada 



**Réponse du Canada
aux recommandations du
neuvième rapport biennal
sur la qualité de l'eau dans les Grands Lacs
de la Commission mixte internationale**

Réponse aux recommandations

Sédiments contaminés

Le Canada et l'Ontario sont fermement résolus à assainir et à gérer les sédiments contaminés. Aux termes de l'Accord Canada--Ontario (ACO) concernant l'écosystème du bassin des Grands Lacs, signé en 1994, le Canada et l'Ontario s'engagent :

- à décrire les effets, et à démontrer et mettre en œuvre des méthodes de nettoyage des sédiments gravement contaminés en accordant une priorité particulière aux sites prioritaires des secteurs préoccupants (SP) faisant l'objet de plans d'assainissement;
- à élaborer des stratégies à long terme pour la remise en état des zones subissant une contamination intermédiaire des sédiments dans 10 sites de l'écosystème du bassin des Grands Lacs.

Les progrès réalisés dans la poursuite de ces buts sont soulignés dans le « Troisième rapport d'étape en vertu de l'Accord Canada-Ontario concernant l'écosystème du bassin des Grands Lacs 1997-1999 ». Environnement Canada, en coopération avec d'autres organismes, a achevé la phase de démonstration des technologies d'assainissement des sédiments, qui font maintenant l'objet d'une promotion et d'une utilisation à grande échelle.

1. Que les gouvernements fournissent des plans de travail détaillés, des échéanciers et des jalons afin de mener à bien les projets d'assainissement des sédiments dans huit secteurs préoccupants pour lesquels des décisions ont été prises, mais où les opérations sont en suspens.

Deux des huit secteurs préoccupants où la CMI estime que des décisions ont été prises mais où les opérations sont en suspens sont situés dans des eaux canadiennes Thunder Bay et le port de Hamilton.

Le Canada est heureux de signaler que des progrès considérables ont été accomplis et que les opérations sont en cours dans les deux SP.

Thunder Bay

En 1997, cinq parties ont signé un accord de financement d'un projet d'assainissement dans le port de Thunder Bay, à proximité du site de la Northern Wood Preservers. L'Abitibi-Consolidated Inc. (Abitibi), la compagnie des Chemins de fer nationaux du Canada, la Northern Wood Preservers Inc. (NWP), Environnement Canada et le ministère de l'Environnement de l'Ontario (MEO) ont engagé 9,3 millions de dollars canadiens pour financer l'assainissement et ont confié la direction du projet à Abitibi. La construction d'un talus en enrochement tout autour des lieux du projet et l'enlèvement (par dragage) des sédiments les plus fortement contaminés ont été achevés, et le traitement sur place des sédiments contaminés est en cours. La construction d'une barrière d'isolement en argile et d'un système de collecte des eaux usées autour du lieu des activités de la NWP devrait être achevée d'ici l'été 2000. L'amélioration des habitats sur le site a débuté à l'automne de 1998 et se poursuit. On a adopté des modalités pour encadrer et surveiller les progrès en regard des buts et des calendriers du projet, y compris la mise en œuvre d'activités de surveillance de l'environnement.

Port de Hamilton

Le projet d'assainissement des sédiments du récif Randle, dans le port de Hamilton, en est aux toutes dernières étapes de la planification. Le projet comporte trois volets : 1) l'enlèvement d'environ 20 000 m³ de sédiments contaminés par de fortes concentrations d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (les HAP dépassent 800 ppm); 2) l'assèchement et le conditionnement (biorestauration) des sédiments sur les terrains de la Commission du havre de Hamilton; 3) la réutilisation des sédiments conditionnés par la Stelco. L'on estime que le projet coûtera au total quelque 7,3 millions de dollars canadiens, ce qui comprend d'importantes contributions en nature de la Stelco, de la Commission de Havre de Hamilton et de la Municipalité régionale de Hamilton-Wentworth. Le financement complet du projet est assuré et l'on est à mettre à jour un rapport d'examen environnemental préalable. Les négociations se poursuivent avec la Stelco et le MEO pour en arriver à une entente multipartite qui porterait entre autres sur les contributions et les responsabilités respectives des intervenants. L'on prévoit que la mise en œuvre débutera au printemps 2000.

2. Que les gouvernements prennent des décisions en matière d'assainissement et de gestion des sédiments dans les 31 secteurs préoccupants qui font encore l'objet d'une évaluation et qu'ils fournissent des plans de travail détaillés, des échéanciers et des jalons afin d'achever la dépollution des sédiments.

Des progrès considérables ont également été accomplis dans le cas des autres SP canadiens que la CMI estime être encore sous évaluation et à l'égard desquels elle recommande que les gouvernements prennent des décisions en matière de dépollution et de gestion des sédiments.

Des stratégies à long terme ont été élaborées et des contrôles des sources ont été mis en œuvre pour les SP suivants : baie de Nipigon, port de Spanish, bras Severn, port de Collingwood, port de Wheatley et baie de Quinte. De plus, des travaux d'assainissement à grande échelle ont été achevés au port de Collingwood, dans le bras Severn (Penetanguishene) et dans la rivière Niagara rive canadienne (rivière Welland, site de l'Atlas Steel). Grâce au processus des PA, on a également convenu qu'aucune mesure supplémentaire ne serait nécessaire pour rétablir la qualité des sédiments dans ces SP. La surveillance sera maintenue pour suivre le rétablissement et la réalisation complète des buts des PA en matière de restauration.

Dans les autres SP canadiens, la situation en ce qui a trait à l'assainissement et à la gestion des sédiments est actuellement la suivante :

Havre Peninsula, rivière St. Marys et fleuve Saint-Laurent (rive canadienne) - l'on poursuit les études et l'on envisage des options;

Baie Jackfish - on a retenu le contrôle des sources comme stratégie d'assainissement;

Rivière St Clair - les évaluations physiques, chimiques et biologiques sont achevées, et une analyse de l'évaluation des risques est en cours pour confirmer les stratégies d'assainissement;

Rivière Détroit - dans le contexte d'un nouveau cadre de mise en œuvre, une nouvelle évaluation des sédiments contaminés est actuellement en cours du côté canadien de la rivière Détroit, dans le but d'entreprendre des travaux binationaux conjoints de modélisation avec les États-Unis;

Communauté urbaine de Toronto - les résultats d'une enquête approfondie sur les

sédiments indiquent une amélioration générale de la qualité des sédiments; on ne prévoit aucune intervention active supplémentaire;

Port Hope - le plan d'assainissement du havre de Port Hope est lié à un plus vaste projet sur la localisation d'une installation de traitement des déchets dangereux pour les déchets radioactifs de faible activité. Une fois prise la décision au sujet de la localisation, l'on procédera au choix des options en matière d'élimination des sédiments contaminés.

Le MEO et Environnement Canada sont également à élaborer un cadre scientifique perfectionné pour les décisions concernant la gravité de la contamination des sédiments et sur le besoin d'intervention active. Des opinions et des appuis des spécialistes concernant une approche Canada-Ontario ont été reçus lors d'un atelier organisé en juillet 1998 par le ministère, et vérifiés lors d'un atelier parrainé par la CMI et les parties en décembre 1998. En appui au Comité d'action prioritaire sur les sédiments de la CMI, nous publierons, en septembre 1999, des techniques d'interprétation des données pour faciliter la prise de décisions avec nos collègues américains. Ces nouvelles techniques d'interprétation des données ainsi que le cadre de décision nous permettront d'en arriver à des décisions régio-spécifiques où il avait été auparavant difficile de s'entendre sur les conséquences environnementales des contaminants dans les sédiments.

-
- [Introduction](#)
 - Réponse aux recommandations
 - Sédiments contaminés
 - [Pollution atmosphérique](#)
 - [Pratiques agricoles](#)
 - [Secteurs préoccupants](#)
 - [Science et recherche](#)
 - [Communication d'information scientifique](#)
 - [Modèles d'écosystème](#)
 - [Surveillance et suivi](#)
 - [Dioxines et furanes](#)
 - [Mercure](#)
 - [Biphényles polychlorés](#)
 - [Radioactivité](#)
 - [Transition](#)
 - [Valeur socio-économique](#)

[Nos Grands Lacs](#) | [Recherche](#) | [Remarques](#) | [English](#)

[Webmestre](#)

Dernière mise à jour : Le 9 septembre 1999

URL: <http://www.on.ec.gc.ca/doc/ninth-biennial-response/contsed-f.html>

[Droits d'auteur](#) © 1999, Environnement Canada. Tous droits réservés.

Canada 



**Réponse du Canada
aux recommandations du
neuvième rapport biennal
sur la qualité de l'eau dans les Grands Lacs
de la Commission mixte internationale**

Réponse aux recommandations

Pollution atmosphérique

3. Que les gouvernements accélèrent l'élaboration de programmes binationaux intégrés comprenant des jalons et des échéanciers communs, en vue de réduire et d'éliminer des sources particulières de toxiques et de substances toxiques rémanentes vers l'atmosphère, y compris les sources à l'extérieur du bassin des Grands Lacs.

Aux termes de la Stratégie binationale relative aux toxiques des Grands Lacs (SBT), Environnement Canada et la United States Environmental Protection Agency se sont engagés à adopter une démarche de coopération en vue de réduire et d'éliminer les toxiques et les substances toxiques rémanentes dans le bassin.

Les engagements pris par Environnement Canada à l'égard de la SBT sont conformes aux engagements pris aux termes de l'ACO, soit d'en arriver à réduire de 90 p. 100 l'utilisation, la production ou le rejet des sept substances du Groupe 1 (benzo(a)pyrène, plomb alkylé, mercure, octachlorostyrène, dioxines, furanes et hexachlorobenzène) d'ici l'an 2000. Le Canada fera la promotion de la prévention de la pollution ainsi que de la saine gestion des substances du Groupe 1 afin de réduire leurs répercussions sur l'environnement; il approfondira ses connaissances des sources et des niveaux de ces substances dans l'environnement. Les 14 substances du Groupe 2 comprennent entre autres le cadmium, le 1,4-dichlorobenzène, le pentachlorophénol, le tributylétain et le groupe des HAP.

Environnement Canada interviendra dans le cadre du Processus des options stratégiques aux termes de la LCPE et du processus d'élaboration de Standards pancanadiens à l'égard de ces substances pour élaborer des normes et des

programmes qui favoriseront le respect des engagements pris dans le cadre de l'ACO et de la SBT.

Environnement Canada négocie des protocoles internationaux, dans le cadre de la Commission économique pour l'Europe de l' Organisation des Nations Unies (CEE-ONU), du Nations Unies Environment Programme (UNEP) et de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l 'environnement (ANACE), portant sur les obligations en matière de gestion des polluants organiques rémanents et des métaux lourds. L'on prévoit que de nombreuses substances et de nombreux engagements inscrits dans ces protocoles appuient les initiatives que mènent actuellement le Programme des Grands Lacs et le gouvernement fédéral en matière de gestion des toxiques.

En juillet 1998, le MEO a annoncé la création de la Patrouille anti-smog qui donnera des avertissements aux conducteurs d'automobiles, de camions et d 'autobus émettant des gaz d'échappement visibles. En 1999, les installations de l'Opération air pur étaient en place pour obliger les voitures à subir une analyse des gaz d'échappement. L'Opération air pur permettra de réduire de 62 000 tonnes les émissions des véhicules qui produisent du smog.

Les émissions de dioxyde de soufre ont connu une baisse de 70 p. 100 en Ontario par rapport aux niveaux de 1980. Les jours où l'air est jugé de mauvaise qualité, 50 p. 100 de l'ozone troposphérique provient des États-Unis. Le ministre de l'Environnement de l'Ontario a écrit aux fonctionnaires de 11 États américains et les a rencontrés pour poursuivre la mise en œuvre de mesures en coopération en vue d'assainir notre bassin atmosphérique commun.

4. Que les gouvernements élaborent et communiquent au public, d'ici le 31 décembre 2000, une stratégie complète visant la modification des modes établis de production et d'utilisation de l'énergie afin de réduire les émissions de mercure et d'oxyde d'azote (NOx).

Environnement Canada participe, de concert avec d'autres ministères des gouvernements fédéral et provincial, à l' élaboration de standards pancanadiens pour le mercure et l'ozone troposphérique, dont la mise en œuvre contribuera à la réduction des émissions de mercure et d'oxyde d'azote (NOx). Le Processus d'options stratégiques concernant la production d'énergie, aux termes de la LCPE, devrait également favoriser la réduction de ces substances.

L'Ontario procède actuellement à la restructuration de son secteur de la production d'énergie, et prévoit avoir conçu et mis en place, d'ici le 31 décembre

1999, un nouveau cadre législatif et réglementaire pour lutter contre les émissions de NOx et d'autres polluants par le secteur restructuré, et pour les réduire. On envisage entre autres de réglementer les quantités globales d'émissions, de recourir aux échanges de droits d'émissions, d'imposer des normes sur le rendement en matière d'émissions et de faire la promotion des combustibles renouvelables. L'on s'attend que le cadre législatif incitera le secteur à adopter des modes de production d'énergie moins polluants.

En janvier 1998, l'Ontario a publié son Plan de lutte contre le smog. Quarante-quatre signataires du gouvernement, de l'industrie et d'autres secteurs se sont engagés à réduire de 45 p. 100 les émissions de NOx et de composés organiques volatiles qui causent le smog.

-
- [Introduction](#)
 - Réponse aux recommandations
 - [Sédiments contaminés](#)
 - [Pollution atmosphérique](#)
 - [Pratiques agricoles](#)
 - [Secteurs préoccupants](#)
 - [Science et recherche](#)
 - [Communication d'information scientifique](#)
 - [Modèles d'écosystème](#)
 - [Surveillance et suivi](#)
 - [Dioxines et furanes](#)
 - [Mercure](#)
 - [Biphényles polychlorés](#)
 - [Radioactivité](#)
 - [Transition](#)
 - [Valeur socio-économique](#)

[Nos Grands Lacs](#) | [Recherche](#) | [Remarques](#) | [English](#)

[Webmestre](#)

Dernière mise à jour : Le 9 septembre 1999

URL: <http://www.on.ec.gc.ca/doc/ninth-biennial-response/air-f.html>

[Droits d'auteur](#) © 1999, Environnement Canada. Tous droits réservés.

Canada 



**Réponse du Canada
aux recommandations du
neuvième rapport biennal
sur la qualité de l'eau dans les Grands Lacs
de la Commission mixte internationale**

Réponse aux recommandations

Pratiques agricoles

- 5. Que les gouvernements adoptent les objectifs suivants en matière d'agriculture et d'utilisation des terres :**
- soumettre d'ici l'an 2002 au moins 55 p. 100 de la superficie cultivée en ligne dans le bassin des Grands Lacs à des méthodes culturales de conservation du sol;**
 - augmenter d'ici l'an 2002 le nombre de kilomètres de bandes tampons dans le bassin des Grands Lacs d'au moins 30 p. 100;**
 - réduire d'ici l'an 2005 les apports d'herbicides vers les Grands Lacs d'au moins 30 p. 100.**

En se concertant avec l'industrie agricole grâce à divers partenariats entre les organismes gouvernementaux, les chercheurs, les fabricants de produits chimiques et la communauté agricole, l'Ontario continue de se démarquer à titre de chef de file dans la mise en place d'un système de production agricole et alimentaire sain et écologique.

Grâce à l'adoption des meilleures pratiques de gestion, l'on minimise les répercussions de l'agriculture sur l'environnement. On trouvera des exemples de ces meilleures pratiques dans des initiatives telles que le Plan de gestion de l'environnement agricole de l'Ontario, le Programme ontarien de formation en matière de pesticides, la série de livres sur les Meilleures pratiques de gestion et la Stratégie de planification de la gestion des éléments nutritifs.

Méthodes culturales de conservation du sol

Le Plan de gestion de l'environnement agricole de l'Ontario, un programme

provincial de sensibilisation et d'éducation, animé par l'Ontario Farm Environmental Coalition, fait la promotion des évaluations volontaires, par les agriculteurs, des risques environnementaux dans leurs exploitations agricoles. C'est dans le domaine de la gestion des sols (méthodes culturales de conservation du sol) que les agriculteurs ont investi la plupart de l'argent consacré à l'amélioration de l'environnement. Les données du recensement relatif à l'agriculture pour 1991 et 1996 présentent les superficies selon le type de méthode culturale, par comté et canton, ainsi que des données regroupées pour le sud, l'ouest, le centre et l'est de l'Ontario. Le tableau suivant présente l'évolution des pratiques culturales dans le sud-ouest de l'Ontario pour ces deux périodes de recensement.

Année du recensement	Pourcentage - Méthodes culturales classiques	Pourcentage - Méthodes culturales de conservation du sol	Pourcentage - Sans travail du sol
1991	78	18	4
1996	57	22	21

Les semis directs (sans travail du sol) étaient à toutes fins inexistant dans le bassin des Grands Lacs en 1986. De 1991 à 1996, le recours aux méthodes culturales classiques a diminué de 21 p. 100 dans le bassin du lac Érié. Au cours de cette même période, les méthodes culturales de conservation du sol ont connu une augmentation de 4 p. 100 et les semis directs, une augmentation prononcée de 17 p. 100. Les méthodes culturales de conservation du sol et les semis directs ont affiché une augmentation conjuguée de 22 p. 100, en 1991, à 43 p. 100, en 1996. Ces tendances sont un signe encourageant que de plus en plus de producteurs agricoles de l'Ontario adoptent des pratiques culturales plus durables, qui aideront à réduire les apports de sédiments et d'éléments nutritifs aux Grands Lacs.

Le Fonds canadien d'assainissement des Grands Lacs 2000 appuie la démonstration de méthodes culturales de conservation du sol ainsi que des initiatives d'intendance des propriétaires fonciers, y compris le contrôle des sources agricoles diffuses dans les secteurs préoccupants. L'on exécute, en coopération avec les organismes locaux tels que les offices de protection de la nature, des projets pour élaborer et mettre en œuvre des stratégies correctrices visant à retirer de la liste les utilisations bénéfiques compromises. Dans le SP de la baie de Quinte, par exemple, 16 962 hectares de terres agricoles font désormais l'objet de semis directs ou de méthodes culturales de conservation du sol.

Bandes tampons

L'on met en place des bandes tampons grâce à divers efforts tels que le Fonds d'assainissement des Grands Lacs 2000 du gouvernement du Canada et le Plan de gestion de l'environnement agricole. Grâce à l'exécution de projets d'intendance avec les propriétaires fonciers et à leur participation à l'élaboration des Plans de gestion de l'environnement agricole, les producteurs sont encouragés à mettre en place des bandes tampons afin de contrer les problèmes susceptibles d'affecter la qualité des eaux avoisinantes tels que les éléments nutritifs agricoles, les pesticides et d'autres pratiques.

Le Fonds d'assainissement a participé à des initiatives qui ont permis de remettre en état 530 kilomètres de berges dans l'ensemble des SP. L'on est à remettre en état de 225 kilomètres additionnels.

On a publié des livres sur les Meilleures pratiques de gestion qui présentent des démarches pratiques et bon marché pour conserver les sols agricoles et les ressources en eau à la ferme. Les livres servent de matériel pédagogique et, de concert avec d'autres documents de vulgarisation, complètent l'exécution du Plan de gestion de l'environnement agricole. Ces livres fournissent aux agriculteurs des conseils concernant les meilleures pratiques de gestion, y compris les bandes tampons. De nombreux livres de cette série ont reçu le Blue Ribbon Award de l'American Society of Agricultural Engineers. Environ 60 000 de ces livres sur les meilleures pratiques de gestion sont diffusés aux agriculteurs et aux propriétaires fonciers en milieu rural. Soixante-six pour cent (66 p. 100) des agriculteurs enquêtés qui avaient lu des publications sur les meilleures pratiques de gestion ont déclaré en avoir adopté quelques-unes dans leur exploitation.

Le Programme national de conservation du sol et de l'eau, Couvert permanent I et II, qui s'est déroulé avec succès de l'automne 1990 jusqu'en 1992 et de l'automne 1992 à novembre 1993, encourageait les agriculteurs à fixer, au moyen d'une soumission, leur propre niveau d'indemnisation pour le retrait permanent, la protection et l'entretien de terres agricoles vulnérables. L'initiative cherchait à concentrer les efforts de production agricole dans les secteurs qui offraient de plus grandes possibilités de rendement économique à un coût moindre pour l'environnement. Voici les résultats de ce programme de deux ans.

	Couvert permanent I	Couvert permanent II	Totaux
Projets (nombre)	1201	616	1,817

Superficie (acres)	5000	2397	7,397 (3,000 ha)
Bandes tampons (milles)	670	214	884 (1,100 km)

Les offices de protection de la nature, qui gèrent la qualité et la quantité de l'eau en fonction des bassins hydrographiques, ont également fait la promotion active de l'adoption de bandes tampons le long des berges des cours d'eau par l'entremise d'« initiatives de qualité totale de l'eau ». Le Rural Water Quality Program, auquel participent l'Office de conservation de la nature de la rivière Grand, la municipalité régionale de Waterloo et des partenaires tels que des organismes agricoles et le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario (MAAARO), collaborent avec des collectivités agricoles pour partager le coût de la protection et de l'amélioration de la qualité de l'eau à la source.

Aux termes du Rural Water Quality Program, les bandes tampons sont admissibles à un financement qui couvre des incitatifs au rendement durant une période allant jusqu'à trois années après leur création. L'Office de protection de la nature de la Nation sud, dans l'est de l'Ontario, offre une aide semblable pour la création de bandes tampons, par l'entremise de son Programme d'assainissement de l'eau.

Utilisation des pesticides

Les agriculteurs ontariens ne sont la source que de 20 p. 100 des pesticides qui sont épandus dans le bassin des Grands Lacs. Les producteurs agricoles tirent certains avantages de l'épandage de pesticides, notamment l'aptitude à produire, de manière concurrentielle, des fruits et légumes frais de qualité, bon marché, sûrs et en abondance. Le remplacement des plus vieux produits par les familles de « nouveaux herbicides », qui sont des pesticides à faible volume, représente un facteur significatif dans la réduction continue de l'utilisation de certains types de pesticides partout en Ontario.

Pour veiller à ce que les pesticides soient épandus de façon responsable, les producteurs ontariens doivent, tous les cinq ans, suivre un cours sur la sécurité des pesticides; ils doivent réussir un examen sur l'utilisation et la manutention sécuritaire des pesticides et être agréés à cet effet. Il s'agit-là d'une exigence pour acheter des pesticides et les épandre sur les terres agricoles ontariennes. Les résultats d'un sondage sur l'utilisation des pesticides en agriculture ont révélé que cette utilisation a diminué de 28 p. 100 en Ontario de 1983 à 1993. Il s'agit-là d'une réduction des ingrédients actifs de 8 127 tonnes, en 1983, à 5 812 tonnes, en

1993. Le sondage sera repris en 1999. L'épandage d'atrazine sur le maïs a chuté de 41 p. 100 de 1988 à 1993.

Des initiatives telles que l'obligation de suivre des cours sur les pesticides et d'être agréé pour les utiliser, la gestion intégrée, les Plans de gestion de l'environnement agricole et les publications sur les meilleures pratiques de gestion, ainsi que les activités de conseil et de vulgarisation ont permis aux agriculteurs d'avoir un accès facile à des renseignements sur les technologies concernant les meilleures pratiques de gestion, et de prendre conscience des techniques indiquées de manutention, d'entreposage et d'épandage des pesticides.

- [Introduction](#)
- Réponse aux recommandations
 - [Sédiments contaminés](#)
 - [Pollution atmosphérique](#)
 - Pratiques agricoles
 - [Secteurs préoccupants](#)
 - [Science et recherche](#)
 - [Communication d'information scientifique](#)
 - [Modèles d'écosystème](#)
 - [Surveillance et suivi](#)
 - [Dioxines et furanes](#)
 - [Mercure](#)
 - [Biphényles polychlorés](#)
 - [Radioactivité](#)
 - [Transition](#)
 - [Valeur socio-économique](#)

[Nos Grands Lacs](#) | [Recherche](#) | [Remarques](#) | [English](#)

[Webmestre](#)

Dernière mise à jour : Le 9 septembre 1999

URL: <http://www.on.ec.gc.ca/doc/ninth-biennial-response/agpractice-f.html>

[Droits d'auteur](#) © 1999, Environnement Canada. Tous droits réservés.

Canada 



**Réponse du Canada
aux recommandations du
neuvième rapport biennal
sur la qualité de l'eau dans les Grands Lacs
de la Commission mixte internationale**

Réponse aux recommandations

Secteurs préoccupants

6. Que les gouvernements mettent en œuvre les huit recommandations présentées dans le rapport de la Commission intitulé *Des lumières dans la nuit*, qui portent sur la santé humaine, les partenariats entre les secteurs public et privé, le financement et la dotation en personnel, la participation du public, le transfert d'information, la quantification des avantages environnementaux et le financement des conseils consultatifs publics.

Les partenaires de l'ACO procèdent actuellement à un examen des programmes de PAPI et de PA dans le bassin des Grands Lacs afin de rationaliser la démarche et d'optimiser les ressources disponibles. Dans le cadre de cet examen, les partenaires font le point sur les divers éléments du programme, y compris le contrôle et la surveillance, la santé humaine, les ressources, les cadres de mise en œuvre et la participation du public. Les recommandations pertinentes formulées dans *Des lumières dans la nuit* seront intégrées au processus de PA par l'entremise des résultats de cette démarche d'examen.

7. Que les gouvernements examinent le statut environnemental actuel et les programmes mis en place pour traiter des questions environnementales dans les régions de la rivière St. Joseph et du lac Sainte-Claire, et qu'ils transmettent cette information à la Commission afin qu'elle puisse charger le Conseil consultatif sur la qualité de l'eau des Grands Lacs de fournir un avis sur leur possible désignation comme secteur préoccupant en vertu de l'Accord.

Le Canada est d'avis qu'il n'y a pas lieu, pour l'instant, de désigner le lac Sainte-Claire comme secteur préoccupant. Le Canada a examiné le rapport et les recommandations rédigés par la Macomb County Blue Ribbon Commission on Lake St. Clair et passe actuellement en revue ses propres données et programmes environnementaux. Une fois cet examen terminé, il se peut qu'on détermine d'autres mesures précises à adopter pour régler les problèmes environnementaux dans le lac Sainte-Claire. Une évaluation préliminaire donne à croire que la plupart des problèmes semblent être de portée locale, de sorte que les administrations locales sont les mieux en mesure de s'y attaquer. Des mécanismes et des organismes sont déjà en place pour régler ces problèmes.

Le volume relativement faible du lac et son temps de vidange relativement rapide le rendent très sensible aux influences des affluents et provenant d'en amont. Étant donné les progrès considérables réalisés dans le SP Sainte-Claire, où les rejets de source ponctuelle de polluants critiques ont connu une forte réduction et où la zone de contamination des sédiments a diminué de plus de 75 p. 100 depuis 1978, on prévoit que ces améliorations auront des répercussions sur la qualité de l'eau du lac Sainte-Claire. Il faut maintenant faire porter notre attention sur les bassins hydrographiques des affluents du côté canadien, notamment sur la Thames et la Sydenham. L'on s'attaque activement aux sources de contamination dans ces bassins.

-
- [Introduction](#)
 - Réponse aux recommandations
 - [Sédiments contaminés](#)
 - [Pollution atmosphérique](#)
 - [Pratiques agricoles](#)
 - Secteurs préoccupants
 - [Science et recherche](#)
 - [Communication d'information scientifique](#)
 - [Modèles d'écosystème](#)
 - [Surveillance et suivi](#)
 - [Dioxines et furanes](#)
 - [Mercure](#)
 - [Biphényles polychlorés](#)
 - [Radioactivité](#)
 - [Transition](#)
 - [Valeur socio-économique](#)

[Nos Grands Lacs](#) | [Recherche](#) | [Remarques](#) | [English](#)

[Webmestre](#)

Dernière mise à jour : Le 9 septembre 1999

URL: <http://www.on.ec.gc.ca/doc/ninth-biennial-response/aoc-f.html>

[Droits d'auteur](#) © 1999, Environnement Canada. Tous droits réservés.

Canada 



**Réponse du Canada
aux recommandations du
neuvième rapport biennal
sur la qualité de l'eau dans les Grands Lacs
de la Commission mixte internationale**

Réponse aux recommandations

Science et recherche

8. Que les secteurs public et privé :

- financent la recherche qui fera mieux comprendre l'incidence du dérèglement du système endocrinien chez les humains et la faune;
- réalisent des programmes pour mesurer et déterminer la concentration des produits chimiques perturbateurs du système endocrinien dans les tissus et les fluides chez les humains;
- étudient le potentiel qu'ont les mélanges de produits chimiques pour dérégler le système endocrinien.

Le gouvernement du Canada reconnaît l'importance de la recherche scientifique pour approfondir les connaissances sur les liens entre les substances toxiques, les effets sur l'environnement et le bien-être des êtres humains. Le Canada a récemment annoncé l'Initiative de recherche sur les substances toxiques (IRST), gérée conjointement par Environnement Canada et Santé Canada. L'IRST financera des recherches sur divers problèmes de santé et d'environnement, y compris des recherches sur les substances chimiques perturbatrices du système endocrinien (SPSE). La nouvelle version de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE), qui devrait entrer en vigueur d'ici l'automne 1999, fait l'objet de modifications pour obliger les ministres de l'Environnement et de la Santé à effectuer des recherches et des études sur les substances perturbatrices du système hormonal; sur les méthodes reliées à leur détection; sur les méthodes de détermination des effets actuels et probables, à court et à long terme, sur l'environnement et la santé humaine; ainsi que sur les mesures de prévention, de contrôle et d'atténuation concernant ces substances afin de protéger l'environnement et la santé humaine. Le Canada collabore également avec les organisations internationales telles que l'Organisation pour la coopération et le

développement économiques (OCDE) pour s'attaquer à ce nouveau problème de portée planétaire.

Au sein d'Environnement Canada, des programmes de recherche sur les SPSE mettent l'accent sur l'élaboration de nouveaux outils pour réaliser des évaluations environnementales plus exhaustives; sur l'application de ces outils aux études sur le terrain et en laboratoire afin de déterminer l'ampleur des répercussions que peut subir l'environnement du Canada; et sur l'élaboration de mesures correctrices et de contrôles pour protéger l'environnement du Canada contre les effets des SPSE. Des recherches multidisciplinaires sont en cours dans les écosystèmes prioritaires, en partenariat avec des universités et l'industrie.

Les recherches sur les perturbateurs du système endocrinien parrainées par Santé Canada portent sur l'épidémiologie, la mise au point d'outils de dépistage pour évaluer les effets potentiels des SPSE, la description des dangers, la mise au point de marqueurs biologiques et la réalisation d'études mécanistes pour déterminer la pertinence biologique et la valeur, pour la réglementation, de certains points finaux du système endocrinien. Des études de grands consommateurs de poissons et de populations témoins non consommatrices ou faibles consommatrices ainsi que les enquêtes antérieures sur le lait maternel permettent de déterminer les concentrations de produits chimiques toxiques rémanents dans les tissus et les fluides humains.

Le Canada étudie la capacité des mélanges de produits chimiques de perturber le système endocrinien. Santé Canada a publié récemment un supplément spécial dans une revue scientifique concernant son étude des effets sur les animaux de laboratoire des mélanges de contaminants trouvés dans le poisson. Plusieurs des points finaux choisis présentent une réaction à la modulation endocrinienne. Environnement Canada évalue les sites et les secteurs environnementaux dont on a déterminé qu'ils offraient le potentiel le plus élevé de perturbation du système endocrinien, par exemple les effluents des pâtes et papiers, les nouveaux problèmes tels que l'agriculture intensive (pesticides et déchets animaux) et les effluents urbains (particulièrement les eaux usées). Cette approche, conjuguée à la validation en laboratoire, s'avérera la plus efficace étant donné les mélanges et les interactions complexes de produits chimiques dans l'environnement.

Environnement Canada a également participé à des études pour évaluer la perturbation, par les pesticides utilisés dans les vergers, du système endocrinien des oiseaux chanteurs et des amphibiens : on a décelé des effets sur la reproduction, le développement et la fonction immunitaire. Des études en cours ont examiné les répercussions des contaminants organiques chlorés sur la reproduction et le développement des Chétydres serpentes et des oiseaux aquatiques coloniaux des Grands Lacs. Une nouvelle étude évaluera la charge

corporelle de contaminants et le développement sexuel des visons.

Bon nombre des substances (p. ex. les dioxines et les furanes, le mercure et les BPC) qui sont pointées du doigt comme perturbatrices du système endocrinien ont d'autres effets néfastes. Environnement Canada et le MEO ont pris des mesures à l'égard de beaucoup d'entre elles par l'entremise de leurs politiques et de leurs programmes relatifs aux substances toxiques rémanentes ainsi qu'à l'égard de la réduction et à de prévention de la pollution. Par exemple, les substances toxiques prioritaires sont maintenant visées par la Loi canadienne sur la protection de l'environnement et le nouveau Processus de standards pancanadiens. Beaucoup de produits chimiques industriels suspects sont également visés par le processus d'établissement de normes de l'Ontario ainsi que par sa Stratégie municipale et industrielle de dépollution (SMID).

- [Introduction](#)
- Réponse aux recommandations
 - [Sédiments contaminés](#)
 - [Pollution atmosphérique](#)
 - [Pratiques agricoles](#)
 - [Secteurs préoccupants](#)
 - Science et recherche
 - [Communication d'information scientifique](#)
 - [Modèles d'écosystème](#)
 - [Surveillance et suivi](#)
 - [Dioxines et furanes](#)
 - [Mercure](#)
 - [Biphényles polychlorés](#)
 - [Radioactivité](#)
 - [Transition](#)
 - [Valeur socio-économique](#)

[Nos Grands Lacs](#) | [Recherche](#) | [Remarques](#) | [English](#)

[Webmestre](#)

Dernière mise à jour : Le 9 septembre 1999

URL: <http://www.on.ec.gc.ca/doc/ninth-biennial-response/science-f.html>

[Droits d'auteur](#) © 1999, Environnement Canada. Tous droits réservés.

Canada 



**Réponse du Canada
aux recommandations du
neuvième rapport biennal
sur la qualité de l'eau dans les Grands Lacs
de la Commission mixte internationale**

Réponse aux recommandations

Communication d'information scientifique

9. Que les gouvernements collaborent activement avec le Groupe de travail sur les communications relevant du Conseil des gestionnaires de la recherche sur les Grands Lacs.

Le gouvernement du Canada appuie fermement la diffusion d'information scientifique utile et à jour aux décideurs afin qu'on puisse prendre des décisions éclairées concernant les Grands Lacs. En fait, la communication de l'information scientifique est l'une des priorités de notre gouvernement. Le Canada, de concert avec les États-Unis, a organisé une série de conférences biennales sur l'état de l'écosystème des Grands Lacs (CEEGL) depuis 1994. La CEEGL a été créée par les gouvernements du Canada et des États-Unis afin de respecter en partie leur obligation de faire état des progrès réalisés aux termes de l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs. L'un des principaux objectifs de la CEEGL est d'informer et d'influencer les décideurs dans tous les secteurs de la société. Les décideurs sont invités à entendre les présentations d'éminents chercheurs sur une variété de sujets concernant la santé et l'avenir de l'écosystème des Grands Lacs, et à participer par la suite à des discussions sur ces sujets. La CEEGL s'est avérée très fructueuse pour diffuser d'importants renseignements sur les Grands Lacs par l'entremise de rapports faciles à comprendre ainsi que d'Internet. Entre les CEEGL, on prépare des rapports sur l'état des Grands Lacs, qui font l'objet d'une vaste diffusion. De plus, les États-Unis et le Canada ont tous deux à cœur de diffuser à point nommé les renseignements par Internet et d'autres médias. Puisque la CEEGL a lieu, en partie, pour fournir des renseignements à la CMI afin de lui permettre d'évaluer les progrès réalisés aux termes de l'Accord, il importe d'entretenir des relations étroites avec la Commission.

L'une des sources importantes de renseignements sur l'état des Grands Lacs est le

Groupe de travail sur les communications (GTC) relevant du Conseil des gestionnaires de la recherche sur les Grands Lacs (CGRGL) que propose de constituer la CMI. Ce concept a évolué pour devenir le Réseau des communicateurs des Grands Lacs, réunissant des représentants de plusieurs organismes membres du CGRLG, ainsi que d'autres communicateurs experts, et l'Association internationale de recherche sur les Grands Lacs (CAIRGL). La première réunion du réseau a été convoquée en mars 1999. Une autre séance a eu lieu lors de la conférence annuelle de la CAIRGL, en mai 1999; suivra une autre session lors du Forum biennal de la CMI à Milwaukee.

Le réseau a pour mandat d'expliquer le travail réalisé par les chercheurs de divers organismes au grand public ainsi qu'aux représentants élus et aux décideurs; il faut aussi connaître les constatations et l'importance des recherches et de la science pour la gestion efficace de l'écosystème du bassin des Grands Lacs. Ces travaux comprennent, entre autres, les résultats de la CEEGL. Le réseau cherche à expliquer les besoins, les priorités et les capacités de la recherche, et à faire participer ces auditoires au processus de détermination des besoins et des priorités.

Parmi les fonctions importantes du réseau, mentionnons : la mobilisation du milieu de l'éducation des Grands Lacs de sorte que les résultats des recherches puissent être transmis aux écoles de la région; le recours aux dernières technologies pour diffuser l'information tout en continuant d'utiliser des moyens traditionnels pour rejoindre tous les publics; et la mobilisation du secteur privé et des médias.

Le Canada appuie sans réserve la participation d'organismes au Conseil des gestionnaires de la recherche sur les Grands Lacs ainsi qu'au Réseau des communicateurs des Grands Lacs, et en fera la promotion.

-
- [Introduction](#)
 - Réponse aux recommandations
 - [Sédiments contaminés](#)
 - [Pollution atmosphérique](#)
 - [Pratiques agricoles](#)
 - [Secteurs préoccupants](#)
 - [Science et recherche](#)
 - Communication d'information scientifique
 - [Modèles d'écosystème](#)
 - [Surveillance et suivi](#)

- [Dioxines et furanes](#)
- [Mercure](#)
- [Biphényles polychlorés](#)
- [Radioactivité](#)
- [Transition](#)
- [Valeur socio-économique](#)

[Nos Grands Lacs](#) | [Recherche](#) | [Remarques](#) | [English](#)

[Webmestre](#)

Dernière mise à jour : Le 9 septembre 1999

URL: <http://www.on.ec.gc.ca/doc/ninth-biennial-response/communication-f.html>

[Droits d'auteur](#) © 1999, Environnement Canada. Tous droits réservés.

Canada 



**Réponse du Canada
aux recommandations du
neuvième rapport biennal
sur la qualité de l'eau dans les Grands Lacs
de la Commission mixte internationale**

Réponse aux recommandations

Modèles d'écosystème

10. Que les gouvernements appuient la mise au point et l'application de modèles visant à faciliter l'essai, l'évaluation et l'application d'indicateurs pour les écosystèmes, de stratégies de suivi de gestion et de la qualité de l'eau, des polluants, des pêches et d'autres questions liées à l'écosystème.

Les Grands Lacs ont subi de profonds changements écologiques au cours de la dernière décennie. Le nombre et la complexité des questions auxquelles doivent répondre les chercheurs et les gestionnaires des Grands Lacs connaît une croissance exponentielle. Le gouvernement du Canada reconnaît l'importance et la valeur de la modélisation pour l'évaluation et la compréhension des processus écosystémiques, pour l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies pertinentes de gestion et de surveillance, et pour le choix des indicateurs de la santé de l'écosystème.

Par exemple, les travaux réalisés dans le cadre du Programme des Grands Lacs 2000 et de l'ACO ont appuyé la mise au point et l'utilisation de modèles pour :

- évaluer la capacité des Moules zébrées et d'autres espèces exotiques de modifier la distribution des contaminants dans les chaînes alimentaires aquatiques;
- évaluer les modes de transfert et de répartition de l'énergie dans les lacs Érié et Ontario;
- élaborer un ensemble d'objectifs et d'indicateurs scientifiques pour l'écosystème du lac Érié;
- évaluer les effets de l'aménagement des sols et des taux d'épandage des

engrais sur la qualité des eaux en milieu rural dans certains affluents des Grands Lacs;

- étudier les impacts des changements climatiques sur l'hydrodynamique lacustre et la qualité de l'eau dans les lacs Ontario et Érié;
- évaluer les répercussions des Moules zébrées et quagga sur les budgets de phosphore dans le lac Érié.

Le Canada fournit également des conseils et un savoir-faire scientifique aux initiatives de modélisation américaines telles que le Lake Erie Ecological Modeling Project et la nouvelle génération de modèles des produits chimiques toxiques qu'on est à mettre au point pour le lac Ontario.

Le Canada continuera d'appuyer l'élaboration et l'application de modèles pertinents afin de mieux comprendre, gérer et surveiller les répercussions des activités humaines sur l'écosystème de Grands Lacs.

-
- [Introduction](#)
 - Réponse aux recommandations
 - [Sédiments contaminés](#)
 - [Pollution atmosphérique](#)
 - [Pratiques agricoles](#)
 - [Secteurs préoccupants](#)
 - [Science et recherche](#)
 - [Communication d'information scientifique](#)
 - Modèles d'écosystème
 - [Surveillance et suivi](#)
 - [Dioxines et furanes](#)
 - [Mercure](#)
 - [Biphényles polychlorés](#)
 - [Radioactivité](#)
 - [Transition](#)
 - [Valeur socio-économique](#)

[Nos Grands Lacs](#) | [Recherche](#) | [Remarques](#) | [English](#)

[Webmestre](#)

Dernière mise à jour : Le 9 septembre 1999

URL: <http://www.on.ec.gc.ca/doc/ninth-biennial-response/ecosystem-f.html>

[Droits d'auteur](#) © 1999, Environnement Canada. Tous droits réservés.

Canada 



**Réponse du Canada
aux recommandations du
neuvième rapport biennal
sur la qualité de l'eau dans les Grands Lacs
de la Commission mixte internationale**

Réponse aux recommandations

Surveillance et suivi

11. Que les gouvernements identifient les programmes de surveillance et de suivi essentiels à la surveillance des apports de polluants dans chacun des Grands Lacs et à la détermination des tendances de leur concentration; qu'ils fournissent à la Commission et au public des garanties que ces programmes seront maintenus; et qu'ils présentent en temps opportun des données et de l'information visant à quantifier la réduction des apports et les améliorations à l'écosystème.

Le gouvernement du Canada reconnaît le rôle essentiel de la surveillance et du suivi des apports des contaminants et de leurs tendances à la concentration dans les Grands Lacs. Le Canada, de concert avec les organismes provinciaux et américains intéressés, a cherché à mettre en place des mécanismes pour optimiser et rationaliser les activités de surveillance et de suivi des Grands Lacs afin de tirer le plus d'avantages possible des ressources disponibles. Les gouvernements du Canada et de l'Ontario se sont engagés, aux termes de l'ACO, à mettre en place des mécanismes fédéraux-provinciaux pour garantir une coordination efficace des activités, y compris une intégration avisée de la recherche, des rapports et des activités de surveillance et de suivi, dans le but de remplir les engagements pris aux termes de l'AQEGL.

Le gouvernement du Canada s'est engagé à poursuivre la planification, la coordination et la mise en œuvre essentielles aux programmes de surveillance et de suivi dans les Grands Lacs, et à présenter, en temps opportun, des rapports sur ses constatations.

- [Introduction](#)
- Réponse aux recommandations
 - [Sédiments contaminés](#)
 - [Pollution atmosphérique](#)
 - [Pratiques agricoles](#)
 - [Secteurs préoccupants](#)
 - [Science et recherche](#)
 - [Communication d'information scientifique](#)
 - [Modèles d'écosystème](#)
 - Surveillance et suivi
 - [Dioxines et furanes](#)
 - [Mercure](#)
 - [Biphényles polychlorés](#)
 - [Radioactivité](#)
 - [Transition](#)
 - [Valeur socio-économique](#)

[Nos Grands Lacs](#) | [Recherche](#) | [Remarques](#) | [English](#)

[Webmestre](#)

Dernière mise à jour : Le 9 septembre 1999

URL: <http://www.on.ec.gc.ca/doc/ninth-biennial-response/surveillance-f.html>

[Droits d'auteur](#) © 1999, Environnement Canada. Tous droits réservés.

Canada 



**Réponse du Canada
aux recommandations du
neuvième rapport biennal
sur la qualité de l'eau dans les Grands Lacs
de la Commission mixte internationale**

Réponse aux recommandations

Dioxines et furanes

12. Que les gouvernements adoptent une stratégie à trois volets concernant respectivement : les opérations commerciales courantes comprenant la fabrication, l'importation, l'utilisation et le rejet dans l'environnement; les incinérateurs déjà en opération; et l'héritage des substances apparentées à la dioxine provenant d'activités humaines passées. De plus, que les gouvernements adoptent un échéancier soulignant les mesures appropriées à entreprendre et qu'ils en fassent rapport.

Le gouvernement du Canada et les provinces, par l'entremise du Groupe de travail fédéral-provincial sur les dioxines et les furanes, ont réalisé un inventaire des rejets de dioxines et de furanes au Canada. Un rapport sur cet inventaire a été préparé et est diffusé publiquement sur le site Web de la Voie verte d'Environnement Canada à <http://www.ec.gc.ca/dioxin/index.htm>. L'inventaire indique ce qui suit :

- De 1990 à 1997, on a constaté une réduction de 18 p. 100 des rejets dans l'atmosphère. En 1999, on prévoit une réduction supplémentaire de 25 p. 100 par rapport à 1990, en raison des modernisations ou des fermetures d'installations annoncées, pour une réduction totale de 43 p. 100 comparativement à l'année de référence 1990. Outre les réductions réalisées à ce jour, divers secteurs prioritaires peuvent être repérés en vue d'élaborer des mesures de prévention et/ou de réduction conformes à l'objectif de l'élimination virtuelle.
- De 1990 à 1997, on a observé une réduction de presque 99 p. 100 des rejets dans l'eau par rapport à l'année de référence 1990 en raison de l'adoption

et de l'application des règlements sur les effluents des usines de pâtes et papiers. Les rejets des effluents du secteur des pâtes et papiers ont déjà été réduits en deçà du niveau de « concentration mesurable » prescrit par le règlement, conformément à l'objectif d'élimination virtuelle. Pour ce secteur, on ne recommande aucune nouvelle mesure concernant les rejets dans l'eau.

Compte tenu du rapport de l'inventaire, on repérera, au cours de l'hiver 1999, les secteurs prioritaires pour la mise en œuvre de mesures conformes à l'objectif de l'élimination virtuelle. Des groupes de travail composés d'intervenants seront invités à déterminer des cibles et des calendriers pour la prévention et la réduction des rejets. Au printemps 2000, ces cibles et calendriers serviront à rédiger des Standards pancanadiens pertinents pour six secteurs prioritaires.

-
- [Introduction](#)
 - Réponse aux recommandations
 - [Sédiments contaminés](#)
 - [Pollution atmosphérique](#)
 - [Pratiques agricoles](#)
 - [Secteurs préoccupants](#)
 - [Science et recherche](#)
 - [Communication d'information scientifique](#)
 - [Modèles d'écosystème](#)
 - [Surveillance et suivi](#)
 - Dioxines et furanes
 - [Mercure](#)
 - [Biphényles polychlorés](#)
 - [Radioactivité](#)
 - [Transition](#)
 - [Valeur socio-économique](#)

[Nos Grands Lacs](#) | [Recherche](#) | [Remarques](#) | [English](#)

[Webmestre](#)

Dernière mise à jour : Le 9 septembre 1999

URL: <http://www.on.ec.gc.ca/doc/ninth-biennial-response/dioxinfuran-f.html>

[Droits d'auteur](#) © 1999, Environnement Canada. Tous droits réservés.

Canada 



**Réponse du Canada
aux recommandations du
neuvième rapport biennal
sur la qualité de l'eau dans les Grands Lacs
de la Commission mixte internationale**

Réponse aux recommandations

Mercure

13. Que les gouvernements et les entreprises mettent en application des approches fondées sur les mesures incitatives afin d'identifier et d'éliminer certaines utilisations du mercure.

Dans le cadre des discussions avec les États-Unis et le Mexique en vertu de l'initiative de l'ALENA-CCE pour la saine gestion des produits chimiques, le Canada a pris position en faveur d'approches incitatives. Cette position fait actuellement l'objet d'un examen détaillé par les ministères fédéraux et la population dans le cadre du processus de consultation des intervenants du Plan d'action régional nord-américain sur le mercure.

La position du Canada, qui tient compte du risque de rejet dans l'environnement, appuierait, lorsqu'adoptée, des programmes et le recours éventuel à des incitatifs pour encourager le remplacement et l'abandon graduel de l'utilisation du mercure dans les produits ou procédés. Les produits de remplacement devraient être rentables et devraient faire courir moins de risques que le produit ou le procédé original, contenant du mercure.

L'on fait remarquer qu'un tel appui doit respecter le principe du « pollueur payeur » et qu'il mettrait l'accent sur la promotion de la mise au point et de la démonstration de technologies, sur la planification de la prévention de la pollution et sur les technologies propres. De plus, l'on pourra utiliser les documents de sensibilisation du public et les politiques d'achat des gouvernements pour favoriser l'adoption d'approches innovatrices qui appuient le remplacement efficace et l'abandon graduel du mercure dans les produits et les procédés.

- [Introduction](#)
- Réponse aux recommandations
 - [Sédiments contaminés](#)
 - [Pollution atmosphérique](#)
 - [Pratiques agricoles](#)
 - [Secteurs préoccupants](#)
 - [Science et recherche](#)
 - [Communication d'information scientifique](#)
 - [Modèles d'écosystème](#)
 - [Surveillance et suivi](#)
 - [Dioxines et furanes](#)
 - Mercure
 - [Biphényles polychlorés](#)
 - [Radioactivité](#)
 - [Transition](#)
 - [Valeur socio-économique](#)

[Nos Grands Lacs](#) | [Recherche](#) | [Remarques](#) | [English](#)

[Webmestre](#)

Dernière mise à jour : Le 9 septembre 1999

URL: <http://www.on.ec.gc.ca/doc/ninth-biennial-response/mercury-f.html>

[Droits d'auteur](#) © 1999, Environnement Canada. Tous droits réservés.

Canada 



**Réponse du Canada
aux recommandations du
neuvième rapport biennal
sur la qualité de l'eau dans les Grands Lacs
de la Commission mixte internationale**

Réponse aux recommandations

Biphényles polychlorés

14. Que les gouvernements élaborent un programme détaillé, incluant des jalons et des échéanciers, pour la destruction systématique des BPC entreposés, en usage et déjà présents dans l'environnement des Grands Lacs.

Aux termes de la Stratégie binationale relative aux toxiques des Grands Lacs, Environnement Canada et la United States Environmental Protection Agency se sont engagés à coopérer en vue de réduire les BPC. Plus précisément, le défi que doit relever le Canada aux termes de la stratégie est le suivant :

« Chercher à réduire de 90 p. 100, d'ici l'an 2000, les BPC à forte concentration (> 1 p. 100 de BPC) qui ont déjà été ou qui sont encore utilisés et à accélérer la destruction des déchets contenant des concentrations élevées de BPC qui peuvent entrer dans le bassin des Grands Lacs. »

Ceci est conforme à l'engagement pris par Environnement Canada aux termes de l'Accord Canada-Ontario concernant l'écosystème du bassin des Grands Lacs.

Un groupe de travail binational sur les BPC a été constitué dans le cadre de la Stratégie binationale relative aux toxiques; ce groupe a été chargé de concevoir et de mettre en œuvre une approche systématique à l'égard d'actions et d'activités visant à poursuivre les buts fixés pour relever les défis relatifs aux BPC. Le groupe de travail fait appel à la participation d'un vaste éventail d'intervenants. On trouvera des renseignements sur les activités du groupe de travail dans Internet à : <http://www.epa.gov/glnpo/bns/pcb/index.html>

Environnement Canada tient à jour une base de données pour suivre à la fois les BPC en cours d'utilisation (fédéraux ou non) et les BPC entreposés (fédéraux). Le MEO tient à jour un inventaire des BPC non fédéraux entreposés sous forme de déchets.

En date de 1998, plus de 50 p. 100 des BPC à forte concentration et en service avaient été déclassés et plus de 50 p. 100 des déchets de BPC entreposés avaient été détruits.

-
- [Introduction](#)
 - Réponse aux recommandations
 - [Sédiments contaminés](#)
 - [Pollution atmosphérique](#)
 - [Pratiques agricoles](#)
 - [Secteurs préoccupants](#)
 - [Science et recherche](#)
 - [Communication d'information scientifique](#)
 - [Modèles d'écosystème](#)
 - [Surveillance et suivi](#)
 - [Dioxines et furanes](#)
 - [Mercure](#)
 - Biphényles polychlorés
 - [Radioactivité](#)
 - [Transition](#)
 - [Valeur socio-économique](#)

[Nos Grands Lacs](#) | [Recherche](#) | [Remarques](#) | [English](#)

[Webmestre](#)

Dernière mise à jour : Le 9 septembre 1999

URL: <http://www.on.ec.gc.ca/doc/ninth-biennial-response/pcb-f.html>

[Droits d'auteur](#) © 1999, Environnement Canada. Tous droits réservés.

Canada 



**Réponse du Canada
aux recommandations du
neuvième rapport biennal
sur la qualité de l'eau dans les Grands Lacs
de la Commission mixte internationale**

Réponse aux recommandations

Radioactivité

15. Que les gouvernements procèdent à un examen de toutes les activités de suivi dans les installations nucléaires du bassin des Grands Lacs de façon à ce qu'elles répondent davantage aux exigences de l'Accord.

16. Que les gouvernements surveillent les substances chimiques toxiques utilisées en grande quantité dans les centrales nucléaires, identifient leur forme radioactive et analysent leur impact sur l'écosystème des Grands Lacs.

17. Que les gouvernements examinent et signalent les problèmes toxicologiques et écologiques associés au tritium, au carbone-14, à l'iode-129, aux isotopes du plutonium et au radium-226.

Les recommandations 15, 16 et 17 ont toutes trait à la surveillance et à l'évaluation des répercussions écologiques associées aux installations nucléaires. Le Neuvième rapport biennal laisse entendre que la loi en vigueur sur l'énergie atomique met l'accent sur l'exposition et ne tient pas tellement compte des répercussions sur l'environnement et des effets sur l'écosystème.

Au Canada, deux récentes initiatives veulent réagir à cette préoccupation.

La première est la nouvelle Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaire (LSRN), qui remplace la Loi sur le contrôle de l'énergie atomique. Lorsqu'elle entrera en vigueur, la protection de l'environnement sera explicite dans la

législation nucléaire canadienne. On élargira également la portée de la responsabilité réglementaire dans le domaine de la protection de l'environnement pour y ajouter le biote non humain et les facteurs d'agression non radiologiques. L'approche réglementaire à adopter en vertu de cette loi obligerait à prendre en considération l'environnement à titre d'écosystème. Dans l'application de la loi, les orientations réglementaires ayant trait à la surveillance de l'environnement seront mises à jour et les programmes de surveillance seront révisés.

La deuxième initiative comprend l'évaluation des rejets de radionucléides à partir des installations nucléaires (effets sur les espèces non humaines) aux termes du Programme d'évaluation des substances d'intérêt prioritaire. La LCPE exige que les ministres de l'Environnement et de la Santé dressent une liste des substances prioritaires (LSP) qui détermine les substances à évaluer en priorité. L'évaluation doit déterminer si la substance est toxique aux termes de la définition de la LCPE. Le rejet de radionucléides à partir d'installations nucléaires a été inscrit sur la LSP et fait actuellement l'objet d'évaluations pour déterminer s'il peut avoir des effets nocifs sur l'environnement. L'évaluation portera sur les effets de la radiation sur les plantes et les animaux qui vivent sur et dans le sol et l'eau. L'évaluation est réalisée en coopération avec la Commission de contrôle de l'énergie atomique; les résultats serviront à élaborer des approches réglementaires à l'égard des installations nucléaires.

-
- [Introduction](#)
 - Réponse aux recommandations
 - [Sédiments contaminés](#)
 - [Pollution atmosphérique](#)
 - [Pratiques agricoles](#)
 - [Secteurs préoccupants](#)
 - [Science et recherche](#)
 - [Communication d'information scientifique](#)
 - [Modèles d'écosystème](#)
 - [Surveillance et suivi](#)
 - [Dioxines et furanes](#)
 - [Mercure](#)
 - [Biphényles polychlorés](#)
 - Radioactivité
 - [Transition](#)
 - [Valeur socio-économique](#)

[Nos Grands Lacs](#) | [Recherche](#) | [Remarques](#) | [English](#)

[Webmestre](#)

Dernière mise à jour : Le 9 septembre 1999

URL: <http://www.on.ec.gc.ca/doc/ninth-biennial-response/radioactivity>

[Droits d'auteur](#) © 1999, Environnement Canada. Tous droits réservés.

Canada 



**Réponse du Canada
aux recommandations du
neuvième rapport biennal
sur la qualité de l'eau dans les Grands Lacs
de la Commission mixte internationale**

Réponse aux recommandations

Transition

18. Que les gouvernements structurent une étude sur la transition et élaborent, d'ici le 31 décembre 1999, un modèle de transition portant sur une des substances toxiques faisant présentement l'objet de recherches dans le cadre de la Stratégie binationale relative aux toxiques dans les Grands Lacs.

Le Canada souscrit à cette recommandation et estime qu'il a déjà accompli des progrès vers la transition; il dispose de certains éléments exigés pour une étude de transition et a déjà mis en place un modèle. Le gouvernement du Canada a adopté sa Politique de gestion des substances toxiques, qui précise que les substances toxiques jugées rémanentes, susceptibles de bioaccumulation et résultant de l'activité humaine seront virtuellement éliminées de l'environnement. Des classes générales de substances toxiques rémanentes ont été ciblées par l'entremise de programmes réglementaires et non réglementaires (p. ex. les règlements de la LCPE sur les BPC, les dioxines, les furanes, les biphényles polybromés, les triphényles polychlorés et les substances appauvrissantes de la couche d'ozone). Dans ces cas, un processus de transition est déjà en cours.

Les substances chlorées soulèvent une inquiétude particulière. Le Plan d'action sur les substances chlorées du gouvernement fédéral esquisse l'approche adoptée par le Canada à l'égard de la gestion des substances chlorées. Cette gestion s'inscrit dans le contexte de l'élagage de l'arbre et des utilisations du chlore plutôt que de l'abattage de l'arbre ou d'une interdiction du chlore. Aux termes de ce plan, des travaux ont été accomplis pour faire l'inventaire de l'approvisionnement en chlore, ainsi que de la demande et des tendances en matière d'utilisation. De plus, une étude sur les options à l'égard du chlore a été réalisée afin de fournir des renseignements de base sur les produits de l'industrie

du chlore et de la soude caustique, sur leur application et sur les options (ou solutions de rechange) autres que l'utilisation de ces produits.

Conformément au mandat du Conseil canadien des ministres de l'Environnement, les organismes des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux sont à élaborer des standards pancanadiens pour les substances prioritaires, y compris le mercure, les dioxines et les furanes, l'ozone et les particules, et le benzène. Chaque standard sera accompagné de plans d'action pour le contrôle rigoureux ou l'élimination virtuelle de ces substances à partir de certaines sources particulières ou de classes de sources. De tels plans serviraient à esquisser les changements nécessaires pour atteindre les objectifs exigés en vue de respecter les standards pour une source ou une classe de sources donnée. Une modification législative à la LCPE enchâssera à la fois l'élimination virtuelle et la planification de la prévention de la pollution.

Par l'entremise du Plan d'action régional nord américain (NARAP) visant le mercure, le DDT, les BPC et le chlordane, le Canada, le Mexique et les États-Unis coopèrent pour réduire encore davantage ces substances à l'échelle du continent, compte tenu du transport sur longue distance de ces substances par l'entremise des dépôts atmosphériques. L'élaboration et la mise en œuvre de ces plans fournissent un cadre pour opérer des changements qui engendreront une réduction supplémentaire du rejet de ces produits chimiques. Par exemple, par l'entremise de la mise en œuvre du NARP pour le DDT, le Mexique a lancé un programme d'élimination graduelle de l'utilisation du DDT tout en évitant de mettre sa population davantage à risque de contracter le paludisme, tandis qu'au Canada et aux États-Unis, le DDT est interdit depuis quelque temps.

Le Canada s'est fermement engagé à collaborer avec les organismes du gouvernement américain et d'autres partenaires pour mettre en œuvre la Stratégie binationale relative aux toxiques des Grands Lacs, qui intègre une approche pratique de la réduction des substances prioritaires, conformément à l'objectif de l'élimination virtuelle de ces substances. Grâce à un processus ouvert qui fait énormément appel à la consultation, l'on repère et l'on classe en ordre de priorité toutes les sources d'une substance prioritaire, on examine la situation des contrôles en place, on détermine les lacunes et les mesures à prendre, et on recommande leur adoption. La démarche veut attirer l'attention sur les facteurs qu'il faut modifier pour régler le cas d'une substance particulière. De tels facteurs comprennent notamment des renseignements sur les sources et les impacts, la disponibilité de solutions de rechange, la disponibilité technologique, le coût, la sensibilisation et les préférences du public, et les répercussions sociales qui sont les éléments de l'analyse de transition.

- [Introduction](#)
- Réponse aux recommandations
 - [Sédiments contaminés](#)
 - [Pollution atmosphérique](#)
 - [Pratiques agricoles](#)
 - [Secteurs préoccupants](#)
 - [Science et recherche](#)
 - [Communication d'information scientifique](#)
 - [Modèles d'écosystème](#)
 - [Surveillance et suivi](#)
 - [Dioxines et furanes](#)
 - [Mercure](#)
 - [Biphényles polychlorés](#)
 - [Radioactivité](#)
 - Transition
 - [Valeur socio-économique](#)

[Nos Grands Lacs](#) | [Recherche](#) | [Remarques](#) | [English](#)

[Webmestre](#)

Dernière mise à jour : Le 9 septembre 1999

URL: <http://www.on.ec.gc.ca/doc/ninth-biennial-response/transition-f.html>

[Droits d'auteur](#) © 1999, Environnement Canada. Tous droits réservés.

Canada 



**Réponse du Canada
aux recommandations du
neuvième rapport biennal
sur la qualité de l'eau dans les Grands Lacs
de la Commission mixte internationale**

Réponse aux recommandations

Valeur socio-économique

19. Que les gouvernements commandent une étude pour évaluer la valeur pratique de l'utilisation de l'approche de l'économie écologique.

Le Canada souscrit à cette recommandation et estime qu'il a déjà réalisé des progrès dans la poursuite de ce but. Dans le cadre du processus des plans d'assainissement et de façon plus générale, le Canada a entrepris des travaux pour mettre en valeur la contribution des services reliés à l'environnement et à l'écosystème pour le bien-être humain, économique et social, par exemple la faune, les milieux humides, les espaces verts et les eaux souterraines. D'autres études, mentionnées dans le Neuvième rapport biennal, ont examiné les avantages économiques des activités de remise en état, de protection et d'assainissement réalisées dans plusieurs secteurs préoccupants, particulièrement le port de Hamilton, le port de Collingwood, la baie Nipigon, Thunder Bay, le fleuve Saint-Laurent (Cornwall) et la Communauté urbaine de Toronto. Le Canada a également fourni un savoir-faire et des conseils au Blue Ribbon Panel of Economists formé par le Northeast Midwest Institute pour l'aider à élaborer un guide pour l'évaluation des ressources des Grands Lacs. Le Canada appuie également d'autres travaux semblables conformément aux buts visés par cette recommandation.

Dans l'ensemble, ce travail englobe des éléments de pérennité ainsi que des éléments d'économie écologique. L'on prévoit réaliser davantage de travaux semblables à l'avenir.

- [Introduction](#)
- Réponse aux recommandations
 - [Sédiments contaminés](#)
 - [Pollution atmosphérique](#)
 - [Pratiques agricoles](#)
 - [Secteurs préoccupants](#)
 - [Science et recherche](#)
 - [Communication d'information scientifique](#)
 - [Modèles d'écosystème](#)
 - [Surveillance et suivi](#)
 - [Dioxines et furanes](#)
 - [Mercure](#)
 - [Biphényles polychlorés](#)
 - [Radioactivité](#)
 - [Transition](#)
 - Valeur socio-économique

[Nos Grands Lacs](#) | [Recherche](#) | [Remarques](#) | [English](#)

[Webmestre](#)

Dernière mise à jour : Le 9 septembre 1999

URL: <http://www.on.ec.gc.ca/doc/ninth-biennial-response/economic-f.html>

[Droits d'auteur](#) © 1999, Environnement Canada. Tous droits réservés.

Canada 